

# PROPOSER DES SERVICES CREATANT OU RENFORCANT LE LIEN SOCIAL

## I. Description générale et logique d'intervention

### a. Contexte

Le Santerre Haute Somme se caractérise par le vieillissement et la précarisation de sa population mais aussi par un cadre de vie aéré et un coût du foncier abordable. Ces caractéristiques nécessitent des services adaptés en termes de loisirs.

Le territoire souhaite ainsi développer les échanges en développant le lien social au sein des espaces de vie.

### b. Objectifs

- Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes
- Améliorer les conditions d'accès physiques, psychologiques et financières aux activités de loisirs du territoire
- Développer les liens entre les villes et les villages

### c. Effets attendus

- Création de lien social intergénérationnel
- Création de lien social interprofessionnel
- Enrichissement de l'offre locale de service
- Croissance de l'activité du porteur grâce à son offre de service en lien avec les loisirs
- Sortie de l'isolement
- Diminution des inégalités

## II. Type et description des opérations

- Création, construction, rénovation et réhabilitation de lieu d'échanges et de savoir, de connaissance, de pratique, de convivialité, d'authenticité et de solidarité
- Création d'animation conviviale et de détente
- Aménagement de véhicule de service au plus près des habitants
- Création et aménagement d'équipement accessible à tous
- Renforcement de la qualification en vue de l'obtention d'un label ou d'une marque et soutien à la mise en place de service à orientation sociale

## III. Bénéficiaires

Les porteurs de projets privés et publics implantés sur le territoire.

## IV. Coûts admissibles

### a. Dépenses immatérielles

- Frais de personnel directement liés à la mise en œuvre de l'opération
- Prestations externes (ingénierie, prestation, animation, organisation, communication)

### b. Dépenses matérielles

- Aménagements extérieurs achat et pose
- Frais de création, d'aménagement, de construction, de rénovation, d'extension, de dépollution, de démolition lié à l'offre culturelle
- Investissements d'outils et de matériels de transformation sur place pour une vente en circuit court
- Coûts liés à une animation et/ou une exposition itinérante
- Coûts liés à la mise en œuvre d'une labélisation ou de rattachement à une marque

### c. Dépenses inéligibles

- Les achats de matériels d'occasion
- Les opérations dont le coût total éligible est supérieur à 3 millions d'euros hors taxe
- Les acquisitions foncières et/ou immobilières
- La voirie et réseaux divers

Attention : certains projets peuvent relever du FSE ou du FEDER

## V. Parcours du dossier

- Comité d'audition pour la présentation du dossier
- Comité technique pour l'éligibilité des dépenses
- Comité de programmation pour la validation du dossier et le montant de la subvention allouée

## VI. Obligations

- Transparence des devis/factures
- Publicité de la subvention européenne
- Evaluation du projet

*La fiche action complète est remise sur simple demande auprès de l'équipe technique GAL.*